



GR 6006B

Grec élémentaire II

Hiver 2023

Description

Professeur

Jacques Boulet

Courriel

jacques.ej.boulet@gmail.com

Adresse

Faculté de Théologie
Évangélique (FTÉ)
10710, avenue Hamelin
Montréal, QC, H2B 2G1

Téléphone

(514) 526-2003

Courriel Administration

admin@fteacadia.com

Site Web

www.fteacadia.com

Introduction au grec du Nouveau Testament. Ce cours se donne sur deux trimestres et vise amener l'étudiant à un niveau de compétence suffisant pour pouvoir lire les textes les plus accessibles du Nouveau Testament, tel 1 Jean. Pour atteindre ce but, nous mettrons l'accent sur la mémorisation d'un vocabulaire de base et l'analyse des formes et de la grammaire. Grâce à cette fondation, l'étudiant pourra lire, traduire et jouir de textes grecs de plus en plus compliqués.

Préalable : GR 6006A

Objectifs

1. Acquérir un vocabulaire de base.
2. Faire l'analyse des mots grecs (ex. noms, adjectifs, verbes).
3. Lire et traduire des phrases de plus en plus complexes.

Matériel

1. Le manuel pour le cours :

DUFF, J., *Initiation au grec du Nouveau Testament : grammaire, exercices, vocabulaire*, trad. R. Burnet et D. Denjean, Beauchesne, 2010.

Il est essentiel que vous vous procuriez une copie du manuel aussitôt possible. Le livre est disponible à la librairie de la FTÉ au prix de 57\$. Pour réserver une copie : libraire@fteacadia.com.

2. Des lectures et des ressources additionnelles qui seront fournies aux étudiants sur le site du cours.

Les leçons

Pendant nos leçons :

1. Nous répondrons à vos questions provenant de votre lecture et de vos exercices.
2. Nous ferons des exercices de révision ensemble.
3. Je ferai un exposé dans lequel j'expliquerai les nouveaux points de grammaire dans le chapitre de Duff (voir l'horaire à la page 6).
4. Pendant la semaine, vous allez :
 - a. Étudier pour le quiz de la semaine (à faire en ligne avant 23h59 le vendredi)
 - b. Lire le chapitre de Duff de la semaine et faire les exercices
 - c. Mémoriser le vocabulaire de la semaine – Je vous encourage de maintenir une semaine d'avance sur le vocabulaire !

Quelques notes pour vous aider à apprendre avec l'aide du manuel :

- Commencez par mémoriser le vocabulaire du chapitre. Il est difficile d'apprendre les nouveaux points de grammaire en lisant des phrases contenant des mots qu'on ne connaît pas. Si possible, mémorisez le vocabulaire une ou deux semaines d'avance pour que vous n'ayez aucun problème de vocabulaire quand vous commencez un nouveau chapitre.
- Révisez tout votre vocabulaire au moins une fois par semaine.
- En lisant les chapitres, concentrez-vous sur une section à la fois. Maîtrisez le contenu d'une section en faisant les exercices avant d'avancer.
- En faisant les exercices :
 - Faites tous les exercices en écrivant les réponses sur un papier.
 - Quand vous avez fini les exercices d'une section, révisez votre travail en vérifiant la section des corrigés.
 - Si vous avez fait des erreurs, essayer de comprendre pourquoi avant d'avancer.
 - Si vous ne comprenez pas votre erreur, faites-vous une note et apportez vos questions à la prochaine session.

Pondération

Exigences	1 ^{er} et 2 ^e cycles
1. Présence	-
2. Test de révision	5%
3. Quiz hebdomadaires (9)	25%
4. Examen mi-session	30%
6. Examen final	40%
Total	100%

Évaluation et explication

1. Présence

La présence en classe est obligatoire. Un maximum de deux absences sera permis. **Après trois absences (motivées ou non), il n'est plus possible de valider ce cours.**

2. Test de révision (5%)

Après les fêtes, il est tout à fait normal d'avoir oublié une partie du matériel de Grec I. Pour pouvoir réussir Grec II, il faut faire certain que vous maîtrisez le matériel de base.

Ce test, qui se situe entre le quiz et l'examen au niveau de la longueur, vous motivera à réviser le matériel des chapitres 1 à 9 de Duff, surtout le vocabulaire et l'analyse des formes verbales.

Vous remettrez le test en ligne **avant 23h59 le lundi 16 janvier 2023.**

3. Quiz hebdomadaires (25%)

Il y aura 9 quiz hebdomadaires chaque semestre (voir l'horaire à la page 6). Les quiz servent à vous encourager à mémoriser le vocabulaire et les éléments de grammaire qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs du cours. Il est impératif dans un cours de langue que vous maîtrisez les leçons à chaque étape, parce que l'on continue à ajouter les éléments de grammaire sans relâche jusqu'à la fin.

Des 9 quiz, seulement les meilleurs 8 seront comptabilisés.

4. Examens (30% + 40%)

Il y aura deux examens majeurs pour évaluer votre compréhension et votre rétention du vocabulaire et de la grammaire. Les examens sont toujours cumulatifs.

La meilleure préparation pour ces examens est de mettre un effort régulier à chaque semaine de mémoriser le vocabulaire, apprendre les règles de grammaire, faire et corriger les exercices, et étudier pour les quiz. Apprendre une langue se fait petit à petit.

Guide de notation

94-100%	A+	4,33	Excellent	67-69%	C+	2,33	Moyen
87-93%	A	4,00	Excellent	63-66%	C	2,00	Moyen
80-86%	A-	3,33	Excellent	60-62%	C-	1,67	Moyen
77-79%	B+	3,33	Bon	57-59%	D+	1,33	Passable
73-76%	B	3,00	Bon	53-56%	D	1,00	Passable
70-72%	B-	2,67	Bon	50-52%	D-	0,67	Passable

Divers

- Je suis heureux de répondre à vos questions. Je préfère que les questions ayant rapport au contenu du cours soient posées en classe au bénéfice de vos collègues. Vous pouvez aussi me contacter par courriel. Pendant la semaine, je vérifie mon courriel chaque jour, mais notez que je ne promets pas de le vérifier pendant les fins de semaine.
- Parfois, il est nécessaire que je me communique avec la classe par courriel. Vous êtes responsables de vérifier votre courriel et le site du cours pour rester au courant des affaires du cours.
- Il est préférable que vous écriviez vos notes à la main. Les ordinateurs peuvent être une source de distraction. Si vous devez utiliser un ordinateur pour prendre vos notes, ne les utilisez pas à d'autres fins.
- Si vous devez vous absenter pendant une session, laissez-le savoir à l'avance si possible. Dans tous les cas vous devez obtenir les notes, annonces, documents fournis, etc. de vos collègues ou du professeur. Pour toute absence de trois leçons du cours ou plus, le cas de l'étudiant sera soumis au doyen de la faculté qui attribuera une note d'échec, à moins de circonstances exceptionnelles.
- Aucun enregistrement des cours n'est permis sinon avec la permission du professeur et pour usage personnel seulement.

Orientation bibliographique¹

Texte grec du Nouveau Testament

Avec apparat critique

ALAND, Barbara, et al., *Novum Testamentum Graece*, 28th ed. (NA²⁸), Deutsche Bibelgesellschaft, 2012.²

ALAND, Barbara, et al., *The Greek New Testament*, 5th ed. (UBS⁵), Deutsche Bibelgesellschaft, 2014.³

Avec gloses en anglais des mots moins commun

ALAND, Barbara, et al. *The Greek New Testament : A Reader's Edition*, 5e edition, Deutsche Bibelgesellschaft, 2015.

Lexiques et dictionnaires

BAILLY, Anatole, et al., *Dictionnaire Grec-Français : Le Grand Bailly*, Hachette, 2015.

**BAILLY, M. A., et al., *Dictionnaire Grec-Français* (édition « Bailly 2020 – Hugo Chavez »), 2020.⁴

**DANKER, Frederik W., et al., *A Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature*, 3rd ed. (BDAG), University of Chicago Press, 2000.

**FONTAINE, Didier. *Dictionnaire Grec-Français du Nouveau Testament*, Areopage.net, 2010.⁵

INGELAERE, Jean-Claude, Pierre MARAVAL, et Pierre PRIGENT, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Biblio, 1998.

¹ Dans cette section, le double astérisque (**) est employé pour marquer les ressources les plus recommandés.

² Texte seul : <https://www.academic-bible.com/en/online-bibles/novum-testamentum-graeca-na-28/read-the-bible-text/>.

³ Texte seul : <https://www.academic-bible.com/en/online-bibles/greek-new-testament-ubs5/read-the-bible-text/>.

⁴ Disponible gratuitement en PDF (<http://gerardgreco.free.fr/spip.php?article52&lang=fr>), come web app (<https://bailly.app>), et à côté d'autres dictionnaires grecs sur Eulexis-web (<https://outils.biblissima.fr/fr/eulexis-web/>).

⁵ Versions PDF, Word, et HTML disponibles gratuitement ici : <https://www.areopage.net/dicogrntc.htm>. Le dictionnaire fait aussi partie de son web app Bible Parser (<https://www.bibleparser.fr>).

Grammaires et introductions

Collection B&H Academic

KÖSTENBERGER, Andreas J., Benjamin L. MERKLE, and Robert L. PLUMMER, *Going Deeper with New Testament Greek: An **Intermediate** Study of the Grammar and Syntax of the New Testament*, rev. ed., B&H Academic, 2020.

MERKLE, Benjamin L., and Robert L. PLUMMER, *Beginning with New Testament Greek: An **Introductory** Study of the Grammar and Syntax of the New Testament*, B&H Academic, 2020.

Collection Zondervan

**MOUNCE, William D., *Basics of Biblical Greek Grammar*, 4th edition, Zondervan, 2019.

———, *Basics of Biblical Greek Vocabulary Cards*, 2nd edition, Zondervan, 2019.

———, *Basics of Biblical Greek Workbook*, 4th edition, Zondervan, 2019.

———, *Biblical Greek: A Compact Guide*, 2nd edition, Zondervan, 2019.

**WALLACE, Daniel. *Grammaire grecque : manuel de syntaxe pour l'exégèse du grec du Nouveau Testament*, Excelsis, 2015.

Outils divers

GOODRICH, Richard J., and David DIEWERT, *A Summer Greek Reader: A Workbook for Maintaining Your Biblical Greek*, Zondervan, 2001.

LEE, John A. L., *Basics of Greek Accents: Eight Lessons with Exercises*, Zondervan, 2018.

MOUNCE, William D., *A Graded Reader of Biblical Greek*, Zondervan, 1996.

———, *The Morphology of Biblical Greek*. Zondervan, 1994.

TRENCHARD, Warren C., *Complete Vocabulary Guide to the Greek New Testament*, rev. ed., Zondervan, 1998.

Biblingo

Voir le logiciel Biblingo à <https://biblingo.org>.

- Une approche sympathique à l'apprentissage des langues bibliques.
- Une grande partie du système est déjà disponible en français, mais certaines parties non.
- Les étudiants peuvent recevoir un rabais de 15%.

Cours le jeudi de 18h30 à 21h30

	Date	Sujet	Quiz ⁶	À faire avant la prochaine leçon
1	12 jan	Révision Chap. 10 : Phrases complexes		Exercices : Révision β Test de révision⁷ Duff, chap. 10
2	19 jan	Chap. 11 : Verbes spéciaux	Quiz 10	Duff, chap. 11
3	26 jan	Chap. 12 : Troisième déclinaison α	Quiz 11	Duff, chap. 12
4	2 févr	Chap. 13 : Troisième déclinaison β	Quiz 12	Duff, chap. 13
5	9 févr	Chap. 14 : Les participes	Quiz 13	Duff, chap. 14
6	16 févr	Chap. 15 : Les voix, le passif	Quiz 14	Duff, chap. 15
20 au 24 février : Semaine de lecture : pas de cours				
7	2 mars	Examen mi-session		
8	9 mars	Chap. 16 : Le parfait		Duff, chap. 16
9	16 mars	Chap. 17 : Le subjonctif	Quiz 15	Duff, chap. 17
10	23 mars	Chap. 18 : Utilisation des verbes	Quiz 16	Duff, chap. 18
11	30 mars	Chap. 19 : Quelques verbes supplémentaires	Quiz 17	Duff, chap. 19
12	6 avr	Chap. 20 : Dernières remarques	Quiz 18	Duff, chap. 20
	13 avr	Examen final		

⁶ Les quiz sont à compléter en ligne avant 23h59 les vendredis.

⁷ À compléter en ligne avant 23h59 le lundi 16 janvier 2023.

Parties principales pour les quiz

Au cours de Grec II, nous allons mémoriser les « parties principales » de quelques verbes importants qui sont irréguliers dans leurs déclinaisons. Le tableau qui suit indique quelles parties principales il faut étudier pour chacun des quiz et des examens.

Semaine	Quiz / Examen	Parties principales
13	–	
14	Quiz 10	
15	Quiz 11	βάλλω, λαμβάνω
16	Quiz 12	γίνομαι, γινώσκω
17	Quiz 13	λέγω, ἔχω
18	Quiz 14	έρχομαι, ὁράω
19	Examen 4	<i>tous jusqu'ici</i>
20	–	
21	Quiz 15	ἀποστέλλω, φέρω
22	Quiz 16	ἄγω, ἐσθίω, οἶδα
23	Quiz 17	δίδωμι
24	Quiz 18	ἴστημι
–	Examen 6	<i>tous</i>

Réglementation sur l'évaluation : cours GR 6006B

Les quiz et les examens doivent être écrits aux dates fixées. Si un quiz ou un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'une absence à un quiz, l'étudiant ne pourra pas repasser le quiz.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé **à l'intérieur** de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Réglementation sur l'évaluation

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé **à l'intérieur** de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

tout tentative de commettre ces actes;

toute participation à ces actes;

toute incitation à commettre ces actes;

tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;

- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »⁸

2. Sanction

2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

⁸ Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) : https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf (consulté le 16/10/2019).

- 3.3 Dans le cas d'une récidive,** Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire **ad hoc** qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité **ad hoc**.
- 3.4** Le comité **ad hoc** offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.
- 3.5** Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.
- 3.6** Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donnée sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité **ad hoc**. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.
- 3.7** Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité **ad hoc**, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire **ad hoc**. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire **ad hoc** donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.
- 3.8** Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.